



Si l'amiante est interdit en France depuis 1997, il est toujours nécessaire de protéger les travailleurs spécialisés dans le traitement de l'amiante en place. La formation amiante sous-section 4 (SS4) de FORMAGUARD porte sur la prévention du risque amiante « sous-section 4 ».

Cette formation s'adresse à tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux dans des chantiers où l'amiante peut y être présent et mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Type de formation
initiale

Durée
14 heures (2 jours)

Prix
360 €

Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Être capable d'appliquer un mode opératoire

Prise en charge par le CPF
Non

Organisation
3 à 8 stagiaires

Formateur
Formateur qualifié en prévention des risques d'amiante

Prérequis

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française
- Présenter un certificat médical d'aptitude au poste de travail

Évaluation

- Évaluation théorique et pratique

Certification

- Attestation de compétence